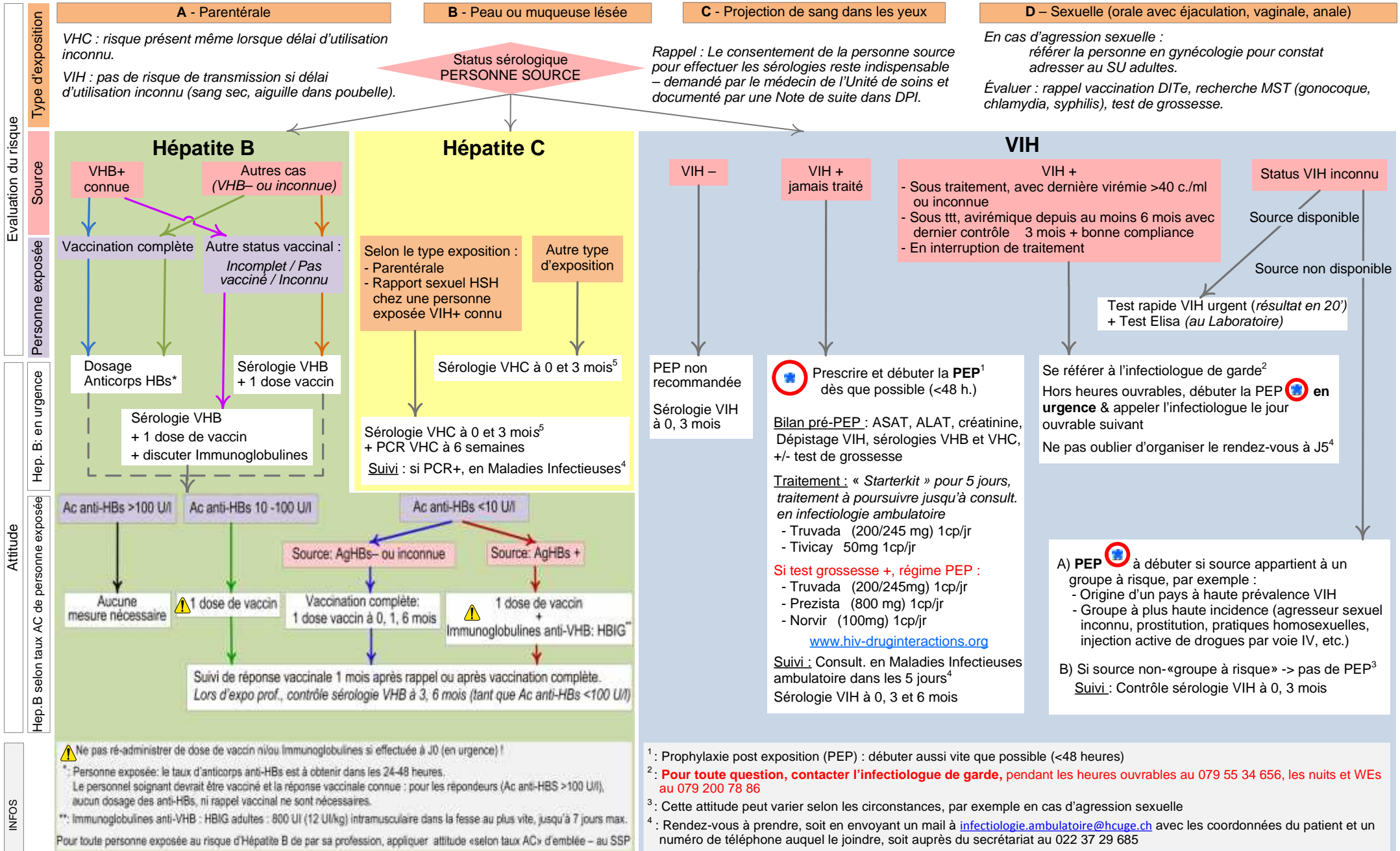


Prise en charge en cas d'accident exposition à du sang (AES) ou autre liquide biologique

Cet algorithme décisionnel ne se substitue pas au jugement clinique.



Employés des HUG: consulter le Service Santé du Personnel - SSP (tél: 022 372 53 70, fax: 022 372 60 46) en semaine de 07.30 à 17.00; sinon consulter en Voie Orange au SU. Votre suivi se faisant toujours au SSP.